

## **validation des acquis de l'expérience en art, design, design graphique**

### **procédure d'inscription**

Il est possible de présenter tous les deux ans les épreuves des DNA (Diplôme National d'Art) et DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience pour les trois options : art, design et design graphique.

#### **dossier de demande**

Le dossier de demande de V.A.E. est disponible sur le site internet de l'isdaT.

Il est composé de deux parties bien distinctes :

- La première partie est essentiellement composée de la présentation du parcours de formation du candidat, d'une liste de ses travaux et publications, titres, brevets, interventions dans des colloques, séminaires, actions de formation en tant qu'intervenant et d'une lettre de motivation.
- La deuxième partie présentera l'ensemble des emplois salariés ou non-salariés exercés pendant les trois dernières années au cours du parcours professionnel du candidat, soit parmi les emplois qui paraissent les plus porteurs des connaissances, compétences et aptitudes correspondant au diplôme visé à titre professionnel ou bénévole.

Un projet d'arrêté du ministère de la Culture ramènera la durée de présentation des emplois à un an au lieu de trois ans.

#### **calendrier**

- a. **Avant le 31 octobre 2019** : date limite de dépôt de la première partie des dossiers V.A.E. pour 2018 accompagné du règlement correspondant (voir paragraphe 3).
- b. **Fin novembre/ début décembre** : examen du dossier par la commission de recevabilité.
- c. **À partir de janvier 2020** : dans le cas où le dossier est accepté, le candidat remettra la deuxième partie du dossier de V.A.E. accompagnée du règlement correspondant (voir « droits d'inscription »).  
Un accompagnement des candidats est organisé par un enseignant de l'isdaT sous la forme de trois demi-journées afin de donner toutes ses chances aux candidats.
- d. **Septembre 2020** : passage du diplôme devant un jury spécialisé.

#### **droits d'inscription**

- a. Candidat inscrit à Pôle Emploi ou bénéficiaire du R.S.A. = 600 €
  - 1<sup>re</sup> partie : 120 €
  - 2<sup>e</sup> partie : 480 €
- b. Candidat en activité = 900 €
  - 1<sup>re</sup> partie : 180 €
  - 2<sup>e</sup> partie : 720 €

Les chèques seront établis à l'ordre du Trésor Public.

### **accompagnement**

Les œuvres présentées devront avoir été réalisées pendant trois ans (prochainement un an) et relever d'un travail personnel et expérimental avec présentation d'œuvres de manière critique et cohérente dans un espace choisi au sein de l'école parmi ceux qui lui seront proposés.

Le candidat devra démontrer, de façon synthétique, sa capacité à comprendre les enjeux historiques liés à sa pratique ; il s'appuiera sur un champ référentiel riche et maîtrisé en relation étroite avec le travail présenté (artistes vivants, cinéastes, écrivains, philosophes, etc.).

Les enjeux de son travail seront présentés sous la forme d'un document en s'appuyant sur des sources diverses et variées provenant de sa propre expérience (emplois exercés, expositions, projets, productions...), de références pertinentes (œuvres d'artistes ayant joué un rôle déterminant dans l'évolution du travail, lectures, etc.) ou de questionnements personnels et approfondis sur son propre travail et cheminement.

Le candidat organisera sa pensée au travers d'un plan méthodique et construit et devra démontrer sa capacité à rédiger un texte cohérent, dans une langue riche et maîtrisée.

Le suivi des candidats se fera non seulement de façon personnalisée, mais également sous la forme d'échanges et de partages collectifs devant des étudiants de l'isdaT et les autres candidats à la V.A.E.

Une première version du document rédigé sera remise au mois de mai, puis corrigé avant la remise du document final début juillet 2020.

### **contact**

Alain Gonzalez, directeur administratif

E-mail : [alain.gonzalez@isdat.fr](mailto:alain.gonzalez@isdat.fr)

Tél. : +33 (0)5 31 47 12 37